

Ministre des Transports
et leader du gouvernement
à la Chambre des communes



Minister of Transport
and Leader of the Government
in the House of Commons

Ottawa, Canada K1A 0N5

15 juin 2026

Madame Lorraine Cunningham
Présidente du conseil d'administration
Administration de pilotage du Pacifique
1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4A4

Madame,

À titre de ministre des Transports, je vous écris afin de vous faire part de mes attentes dans le cadre de vos fonctions en tant que présidente du conseil d'administration de l'Administration de pilotage du Pacifique. Je reconnais le rôle important que joue la Société dans le secteur maritime du Canada ainsi que sa contribution constante à l'obtention de résultats pour les Canadiennes et les Canadiens.

Bien que l'Administration de pilotage du Pacifique soit une société d'État qui exerce ses activités de façon indépendante du gouvernement du Canada, les Canadiennes et les Canadiens ne font pas nécessairement la distinction entre les sociétés d'État et le gouvernement lui-même. C'est dans cette optique que je demande à l'Administration de pilotage du Pacifique de tenir compte des attentes énoncées ci-dessous.

Le premier ministre a établi les grandes priorités du gouvernement dans sa lettre de mandat du 21 mai 2025, adressée à l'ensemble des ministres. En m'appuyant sur celles-ci, j'ai déterminé des domaines dans lesquels l'Administration de pilotage du Pacifique pourrait contribuer à faire progresser les priorités et les objectifs stratégiques du gouvernement.

Réduire les coûts pour les Canadiennes et les Canadiens

Alors que le gouvernement s'efforce de réduire ses propres dépenses de fonctionnement, les sociétés d'État sont également appelées à examiner leurs coûts afin de dégager des économies et des gains d'efficience. Il est important que, individuellement et collectivement, nous fassions notre part pour apporter des améliorations, lorsque cela est possible, afin de permettre des investissements accrus dans les personnes et les entreprises de nos collectivités

et de renforcer l'économie canadienne pour en faire la plus solide du G7. Les sociétés d'État devraient également poursuivre la modernisation de leurs activités, de leurs modes de prestation de services et de leurs modèles de gestion des effectifs, notamment par le biais de la transformation numérique et, le cas échéant, d'une utilisation responsable de l'intelligence artificielle.

Dans ce contexte, je sollicite votre engagement à ne pas faire appel aux sociétés de relations gouvernementales pour obtenir des conseils sur la gestion des relations au sein du gouvernement du Canada, car ces services ne sont pas considérés comme justifiés et pourraient entraîner des coûts inutiles.

Cybersécurité et résilience

Le secteur des transports constitue un élément fondamental des infrastructures essentielles nationales du Canada et, à ce titre, reste vulnérable aux cybermenaces. J'encourage toutes les sociétés d'État à poursuivre leur collaboration avec le Ministère et le Centre canadien pour la cybersécurité afin de renforcer les mesures de cybersécurité, notamment par la mise en place de capteurs de cybersécurité, dans le but de protéger les services et de soutenir la posture globale de cyberdéfense du Canada.

Une économie canadienne et un système d'approvisionnement unifiés

Alors que le Canada continue de faire face à un contexte commercial difficile, nous devons redoubler nos efforts collectifs afin de renforcer notre résilience économique et de progresser vers une économie canadienne unifiée. L'Administration de pilotage du Pacifique et les autres sociétés d'État du portefeuille des transports ont reçu une directive du gouverneur en conseil, en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, leur enjoignant d'harmoniser leurs politiques, leurs lignes directrices et leurs pratiques avec le cadre stratégique de la politique d'approvisionnement « Achetez canadien », ainsi qu'avec les instruments de politique pris en application de celui-ci (collectivement, le « Cadre »), d'une manière conforme à leurs mandats respectifs, et de rendre compte de la mise en œuvre de cette directive dans leurs prochains plans d'entreprise. Par conséquent, l'Administration de pilotage du Pacifique doit effectuer ses achats conformément au Cadre, notamment en priorisant les matériaux canadiens (p. ex., l'acier, l'aluminium, les produits du bois), les fournisseurs et le contenu dans la mesure du possible comme le permet ce dernier.

En tant que moteur économique essentiel, l'Administration de pilotage du Pacifique doit mener ses activités quotidiennes de manière à maximiser les retombées économiques pour les Canadiens. Dans le contexte économique actuel, cela implique notamment de veiller à ce que les dépenses opérationnelles, les investissements technologiques et le développement des infrastructures soutiennent, dans la mesure du possible, les travailleurs et les entreprises canadiens, ainsi qu'une croissance économique durable.

Saine gouvernance

À titre de présidente, votre principale responsabilité consiste à diriger le conseil d'administration et à veiller à ce qu'il fonctionne efficacement dans l'intérêt supérieur à long terme de la Société. Vous êtes également l'interlocutrice principale de la Société auprès du ministre, et vous êtes tenue de communiquer régulièrement avec l'administrateur général. Le conseil d'administration est chargé de superviser les activités et les affaires de la Société et, dans l'exercice de ce rôle, il doit veiller à ce que l'orientation stratégique de la Société soit conforme aux grands objectifs et priorités politiques du gouvernement, à ce que les risques clés soient identifiés et gérés de manière appropriée, à ce que la Société dispose des systèmes et des pratiques de gestion nécessaires à son bon fonctionnement, et à ce que le conseil d'administration garantisse l'intégrité des informations de la Société.

Le premier dirigeant est le lien essentiel entre le conseil d'administration et la direction et rend compte au conseil d'administration de la gestion et de la performance de la Société. Tout comme le conseil d'administration est responsable de la gestion de la Société, il est tenu de demander des comptes au premier dirigeant quant aux résultats.

De plus, les obligations juridiques et éthiques auxquelles le titulaire d'une charge publique est tenu sont, comme toujours, primordiales. Toutes les personnes nommées doivent se conformer aux [Modalités applicables aux personnes nommées par le gouverneur en conseil](#), et je vous encourage à consulter régulièrement ce document. Tous les conseils d'administration doivent également s'assurer de respecter en tout temps, tant pour leur organisme que pour eux-mêmes, les exigences de la *Loi sur les conflits d'intérêts*, ainsi que de toutes les autres politiques, réglementations et lois applicables.

La transparence et la responsabilité demeurent des priorités et des piliers essentiels pour gagner la confiance des Canadiennes et des Canadiens. À ce titre, je m'attends à ce que les récentes demandes des responsables de Transports Canada soient pleinement satisfaites, à savoir que les sociétés d'État du portefeuille des transports rendent compte de la rémunération des membres du conseil d'administration dans tous les prochains rapports annuels. Veuillez également vous assurer que l'Administration de pilotage du Pacifique est pleinement conforme aux exigences élargies de divulgation destinés au public prévue dans la *Loi sur l'accès à l'information*, qui exige que les institutions publient de manière proactive des renseignements spécifiques d'intérêt public sur le portail <https://ouvert.canada.ca/fr>.

Je compte également sur l'Administration de pilotage du Pacifique pour maintenir un climat de communication proactive dans ses relations avec Transports Canada, grâce à une collaboration efficace avec mon bureau et le ministère. Cela comprend le fait de veiller à ce que les enjeux émergents, les risques ou les

développements importants soient communiqués rapidement et en toute transparence.

Le prochain plan d'entreprise de l'Administration de pilotage du Pacifique doit préciser la manière dont elle entend donner suite aux attentes susmentionnées.

Je me réjouis à l'avance de poursuivre la collaboration avec votre équipe et vous et j'encourage l'Administration de pilotage du Pacifique à maintenir une relation de travail étroite avec les responsables de Transports Canada.

Je vous prie de transmettre mes remerciements aux membres du conseil d'administration, à la haute direction et au personnel pour leur service continu aux Canadiennes et aux Canadiens.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Steven MacKinnon, C.P., député.
Ministre des Transports
Leader du gouvernement à la Chambre des communes